



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

Direction de l'académie

DASEN écoles-collèges

Affaire suivie par :

Caroline VALLINAS

Adjointe au chef de division de l'organisation de la carte scolaire
et des moyens du 1er degré public

caroline.vallinas@ac-paris.fr

Marc Piscaglia

Domaine scolarité - Siècle-Téléservices-Onde

marc.piscaglia@ac-paris.fr

Tél : 01 44 62 45 91

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 6 mai 2024

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et messieurs les directrices
et les directeurs d'école maternelle et
élémentaire publiques

pour attribution

S/C de mesdames et messieurs
les inspectrices et les inspecteurs
de l'éducation nationale
chargés de circonscription

pour information

24AN0085

Objet : Gestion de l'Outil Numérique pour la Direction d'Ecole (ONDE)

La présente circulaire a pour objectif de préciser les opérations de préparation de la prochaine rentrée dans ONDE, qui se dérouleront en **mai et juin 2024**.

1. Opérations sur le Livret Scolaire Unique (LSU)

Le livret scolaire est établi pour chaque élève en âge d'obligation scolaire. Les éléments constitutifs du livret scolaire doivent régulièrement être renseignés par les enseignants de manière à les transférer dans l'application nationale au moment où l'élève s'apprête à quitter l'école (déménagement ou affectation au collège).

Le bilan de fin de cycle pour les CE2 doit être rempli dans le LSU **impérativement avant la fin du mois de juin**.

Les bilans périodiques doivent être verrouillés, pour tous les élèves, en fin d'année scolaire et impérativement avant toute radiation. Cette radiation interviendra automatiquement, pour les CM2, le **31 août 2024**.

2. Versement des nouvelles inscriptions depuis GIPSE vers ONDE

Le versement des nouvelles inscriptions depuis GIPSE vers ONDE s'effectuant maintenant en temps réel, vous pouvez dès à présent :

- **pour l'année en cours 2023-2024 :**
 - vérifier l'admission définitive de tous les élèves, les répartir dans les classes ;
 - opérer les passages, notamment ceux concernant les élèves de GS.
- **Pour la préparation de l'année 2024-2025 :**
 - commencer à admettre / accepter les inscriptions de votre école ;
 - commencer à réaliser les structures de classe pour 2024-2025.

Je souhaite attirer votre attention sur l'importance de la saisie des données relatives à l'enseignant de la classe (cf. annexe 3). Il s'agit d'informations indispensables pour nombre d'opérations de gestion (LSU, téléservices, évaluations nationales, ENT, etc.).

3. Tâches à réaliser dans ONDE

3.1 Passage des élèves de maternelle ne relevant pas du dispositif d'appel :

Les décisions de passage, dans l'application ONDE, pour les élèves de maternelle **ne relevant pas du dispositif d'appel** sont à réaliser pour **le mercredi 12 juin**, délai de rigueur.

A partir de cette date, la plupart des élèves entrant au CP se trouveront déjà dans les inscrits d'ONDE par glissement de GIPSE. Si certains élèves sont manquants, je vous invite à les récupérer parmi les radiés de l'école d'origine. (Cf. annexe 1).

3.2 Vérification des fiches élèves :

Vous devez vous assurer que la bascule des fiches des nouveaux élèves depuis GIPSE vers ONDE a bien été effectuée (à l'exception des élèves dérogataires).

Vous avez à mettre à jour les champs suivants pour les responsables légaux :

- Adresse postale ;
- Numéros de téléphones portables ;
- Adresses mails ;
- Catégories socio-professionnelles.

Il ne restera ensuite qu'à enrichir les fiches élèves selon les indications figurant dans l'annexe 1.



Si, dans un délai d'une semaine, un élève présent dans GIPSE n'est toujours pas à l'état d'inscrit dans ONDE (et uniquement dans ce cas-là), il sera alors nécessaire de procéder à la création complète de la fiche d'inscription (cf. précisions dans l'annexe 1).

Vous trouverez ci-joint les annexes suivantes :

- Annexe 1 : détail des opérations à lancer dès réception de cette circulaire et modalités d'assistance technique.
- Annexe 2 : calendrier annuel des opérations courantes à effectuer sur ONDE.

- Annexe 3 : aide pour renseigner les intitulés des classes.
- Annexe 4 : aide à la connexion sur l'espace direction d'école disponible sur le site de l'académie.
- Annexe 5 : récapitulatif du nombre de classes.

4. Aide

- Le manuel utilisateur est disponible sur la page d'accueil de ONDE, via l'onglet « Documentation ».
- Des tutoriels sont accessibles sur l'espace direction d'école à l'adresse suivante :
https://pia.ac-paris.fr/vantail/jcms/v2_1545796/onde
- Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions ni dans le manuel ni dans les tutoriels vous pouvez joindre l'assistance de l'académie : dsi-assistance@ac-paris.fr

Je vous remercie à l'avance de respecter les délais impartis pour une bonne gestion des opérations de rentrée.

**La directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges**

signé

Christelle GAUTHEROT